

Liste d'opposition :**« DÉCIDONS ENSEMBLE »****Gouvernance :
entre efficacité et
responsabilité, trouver
l'équilibre**

Chers Herbretais, chères Herbretaises,

Lors du conseil communautaire du 1er avril 2026, une résolution accordant des **délégations d'attribution élargies** au Président et à son Bureau pour prendre des décisions importantes a été soumise au Conseil. Ces délégations permettent de prendre des décisions importantes **sans vote ni débat**, celles-ci étant juste soumises à une information (prise d'acte) sur ces délégations lors d'un point au Conseil communautaire.

Nous comprenons l'objectif d'alléger et d'accélérer le fonctionnement de l'administration communale, mais certaines dispositions nous semblent **trop risquées**. Nous avons proposé des ajustements **peu contraignants** pour sécuriser ces délégations et renforcer la transparence. Malgré notre volonté de collaboration, M. le Président Hogard a refusé, arguant que ces délégations étaient une **habitude ancienne**, que le texte était conforme et validé par les services juridiques.

Nous ne pouvons **donner un chèque en blanc** à une gouvernance exposant notre communauté à des **risques juridiques**, des annulations de décisions et une perte de confiance des citoyens. Nous avons donc voté contre cette résolution, qui a tout de même été adoptée.

Pourquoi ces réserves ?

Chaque décision de notre communauté doit être robuste juridiquement, transparente et partagée. Pourtant, le texte adopté soulève des interrogations :

- Dans le domaine de l'**urbanisme**, le Président pourrait donner des avis sur les PLU et signer des autorisations, alors que ces sujets relèvent de l'orientation politique (dixit le Code Général des Collectivités Territoriales ou CGCT).
- Dans le domaine des **aides économiques**, il pourrait valider des aides aux entreprises ou des emprunts jusqu'à 1M€, alors que le même code, le CGCT, exclut les actes budgétaires dans ces délégations.
- Ou encore dans le domaine des **marchés publics**, il pourrait passer des marchés jusqu'à 100 000€ HT sans débat au sein du Conseil, étant juste soumis à une information des décisions prises par délégation.

Quels sont les risques ?

D'autres intercommunalités ont été condamnées pour des délégations **trop floues** (exemple : En 2024, une communauté de communes des Pays de la Loire a vu une délégation similaire **annulée par le tribunal**, car elle permettait au président de **valider des aides économiques sans débat**. Les décisions prises pourraient être **fragiles** : entreprises, associations ou citoyens pourraient les contester devant les tribunaux, entraînant des **annulations coûteuses** et une perte de confiance dans l'action politique.

Un appel à la vigilance

Nous restons ouverts au dialogue pour protéger notre institution et nos concitoyens. Nous souhaitons être le plus transparent possible en ce qui concerne nos prises de décisions. Mais cela passe par des **règles claires**, pas par des délégations mal délimitées. Nous continuerons à alerter sur les risques potentiels, à proposer des alternatives, car c'est notre devoir d'élus responsables.

Tanguy SACHOT, Martine FORGERIT, Cyril TRANCHANT, Guylaine MERLET et Raphaël CHAGNOLEAU

Majorité municipale :**« LES HERBIERS,
L'ESPRIT D'ÉQUIPE »****Une équipe mobilisée
pour les Herbretais**

La démocratie municipale ne s'est pas arrêtée le lendemain des élections du 15 mars dernier. Le temps de l'installation du conseil municipal est notamment un moment essentiel et déterminant pour la suite du mandat. Mettre en place les commissions, désigner les adjoints, organiser les délégations et structurer le travail au service du projet de mandat choisi par les Herbretais, demande du temps et de la rigueur. Cela permet de poser des bases solides pour les 6 ans à venir, et de clarifier les responsabilités de chacun pour que chaque projet puisse avancer.

**Des délégations
pour agir efficacement**

Afin de garantir une action claire et cohérente, les adjoints au maire se sont vu confier des délégations précises, couvrant l'ensemble des compétences de la Ville. Chaque adjoint pilote son domaine, en lien étroit avec les services de la Ville, assurant ainsi un suivi au plus proche des projets. Les conseillers délégués

viennent compléter cette organisation en prenant en charge des missions spécifiques nécessitant une attention particulière (voir l'édition précédente ou sur lesherbiers.fr)

**Des référents pour renforcer notre
vigilance**

Dans cette dynamique, le maire a également souhaité renforcer l'action municipale par la nomination de cinq conseillers référents. Leur mission est d'apporter une vigilance particulière sur des thématiques stratégiques et d'enrichir la réflexion collective :

- Christian Rondeau, en charge de l'agriculture ;
- Isabelle Charrier-Fontenit, en charge du patrimoine ;
- Marietta Boonefaes, en charge de l'adaptation de la ville au vieillissement ;
- Gaetan Brieu, en charge du sport santé ;
- Karine Loizeau, en charge du conseil municipal des enfants.

Ces référents travaillent en lien étroit avec les adjoints et le bureau municipal. Ils contribuent à mieux anticiper les enjeux et avoir une vigilance toute particulière sur ces sujets.

Agir en cohérence avec le territoire

Les délégations municipales de la Ville des Herbiers s'inscrivent en cohérence avec les compétences de la Communauté de communes. Sur des sujets majeurs comme le développement économique, l'environnement ou les mobilités, l'action des élus des Herbiers se construit en complémentarité avec le Pays des Herbiers. Cette coopération étroite permet de mutualiser les moyens, de renforcer l'efficacité des politiques publiques et d'assurer une cohérence d'ensemble au service du territoire.

Une équipe désormais à l'œuvre

Aujourd'hui, l'équipe municipale est pleinement structurée, en ordre de marche et tournée vers l'action. Notre ambition est claire : poursuivre le développement harmonieux des Herbiers, au service d'une vision claire portée par Christophe Hogard : l'Identité, l'Innovation et l'Environnement. Plus que jamais, nous sommes mobilisés pour les Herbretais et pour l'avenir de notre commune.

**La majorité municipale
avec Christophe Hogard**